DÉPARTEMENT D'INDRE ET LOIRE / ARRONDISSEMENT DE CHINON

MAIRIE - 37 340 CONTINVOIR

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Date de convocation	**12/09/2024**	**L'an deux mil vingt-quatre, le mardi dix-sept septembre, à 19h00** Le Conseil Municipal, légalement convoqué en session ordinaire, s'est réuni à la Mairie sous la présidence de Monsieur le Maire, François GRANDEMANGE,
Conseillers en exercice	11	
Présents	8	
Absents	3	
Pouvoirs	1	

Présents : François GRANDEMANGE, Christian SAGET, Mélanie OSSANT, Nicole ROYER, Ludovic ROUABLÉ, Jean-Claude VAUGUET, Sylviane GRANDEMANGE, Séverine GRANDEMANGE

Excusé : Sylvain DOLIVET (pouvoir à Christian SAGET)

Absents : Valérie DION, Kévin ROSIER

Mélanie OSSANT a été désignée secrétaire de séance.

Nombre de votes exprimés : Pour : 9 - Contre : 0 - Abstention : 0

DCM 24-2024 CONVENTION DE SERVITUDES AVEC ENEDIS

Monsieur le Maire informe qu'Enedis, par l'intermédiaire du bureau d'études Etudis, a présenté une demande de servitude pour permettre la pose d'un câble HTA sur le chemin rural N°71 et le chemin rural n°73, pour l'enfouissement d'une partie du réseau HTA.
Il s'agit d'établir à demeure, dans une bande de 3 mètres de large, 1 canalisation souterraine sur une longueur totale d'environ 920 mètres ainsi que ses accessoires.
Le projet de convention qui détaille les conditions dans lesquelles la commune consent à cette servitude est joint à la présente délibération.
La convention est prévue pour la durée des ouvrages.
Ayant entendu l'exposé de Monsieur le Maire,

Après en avoir délibéré,

LE CONSEIL MUNICIPAL

- **D'AUTORISER** la constitution de la servitude au profit d'Enedis sur le chemin rural n° 71 et sur le chemin rural n°73 ;
- **D'APPROUVER** les termes de la convention de servitude au profit d'Enedis telle qu'annexée à la présente délibération ;
- **D'AUTORISER** Monsieur le Maire ou son représentant à signer cette convention ainsi que tout acte s'y rapportant.

Pour extrait conforme,
Le Maire,
François GRANDEMANGE

MAIRIE DE CONTINVOIR (Indre-et-Loire)

AGEDI
Dépôt Sous-Préfecture de CHINON

Contrôle de légalité
Date de réception de l'AR: 19/09/2024
037-213700826-20240917-DCM_24_2024-DE